

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 372 portant expulsions du Territoire de la C.F.S.

n° 372

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 mars 1962

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1962

Date du numéro

31 mars 1962

VISAS

Le Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers en Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Vu la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

Vu le décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956 modifié par celui du 4 avril 1957 portant modification des services de l'Etat dans les Territoires d'Outre- Mer et énumération des cadres de l'Etat

Sur proposition. du Commandant de Groupement de Gendarmerie;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsés du Territoire de la Côte Française des Somalis : Abdi Ahmed Mouhoumed, éthiopien cotou, né vers 1944 à Diré-Daoua (Ethiopie), de Ahmed Mouhoumed et de Amina Abdoche. Abdi Ibrahim Yab-Arag, somali issa mamassan rer aoul badarahan rer ali àddech se disant né à Chebelleh (Côte Française des Somalis) vers 1922 de Ibrahim Yab-Aras et de Fatma Andadeh. Abdillahi Soultan Saad. somali issa odasob rer coul rer adaweh galabo, se disant né à Doudah (Côte, Française des Somalis), vers Ahmed Elmi Aman, somali gadabourcy makaïl djibril yonis rer ahmed rer wadour né à Araoua (Ethiopie), vers 1942, de Elmi Aman et de Ibado Abadid. Daoud Ibrahim Amir, somali gadabourcy makaïl rer nour, né vers 1942 à Borama (République Somalie), de Ibrahim Amir et de Mariam Kahin. Elmi Bedeh MEé&d, somali issack abara awaal saad moussa djibril abokor, né-vers 1922 à Guébileh »(République Somalie), de Bedeh Méad et de Aouah Djama. Hassan Dirieh Madar, somali issack abar vonis issaack, rer kas- Sim rer mohamed Robleh, se disant né à Djibouti vers 1934, de Dirieh Madar et de Ardoh Nour. Mouhoumed Dirieh Barreh, somali gadabourcy mahadasseh bäh abar abokor rer yonis bidaï, se disant né à By-Addech (Côte Française des Somalis), vers 1941, de Dirieh Bareh et de Maléko Saban. Moumin Ahmed Guédi, somali gadabourcy makaïl djibril yonis rer ahmed, né vers 1936 à Gokti (Ethiopie), de Ahmed Guedi et de Fatma Barkadeleh. Mousse Youssouf Dirieh, somalt issack abar awaal saad moussa djibril abokor bah abar aden, né vers 1944 à Arabsio (République Sgmalie) de Voussouf Dirieh'et de Soultane Ali. Osman Ali Obsieh, somali issa odagob rer coul rer dougoulo rer égal, né vers 1943 à Aïcha (Ethiopie), de Ali Obsieh et de Markabo Ali.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général.Y. DE DARUVAR.